

Dijon, 15 juillet 1899.

Mon cher ami,

Je ne voulais peser sur vos
décisions, et tout en vous laissant
l'entière liberté que je revendique,
le cas échéant, pour ma-même, je me
permets de vous soumettre quelques
observations et réflexions, faites depuis
hier, qui me paraissent soulever les
objections que vous soulevez contre l'idée
de vos arrêts ici. L'arrêt entre 2 trains.

J'ai bien vu que Beauvoisin arrive
ici plus tôt que je ne croyais: à
11^h.10 (ce qui vous obligeait à déjeuner
bien tôt, si vous le faisiez à Beauvoisin)
— en même temps que le rapide suivant
part un peu plus tard que je ne pensais,
à 11^h.25 — Sans aucun doute à Beauvoisin
ici; ce qui vous permettrait de

déjeune tranquillement ensemble, et vous
laisserait même la faculté de faire exceptionnellement
une démarche chez les Lucas. - Il est vrai
que vous arrivez à Paris un peu plus tard
que par l'usage, mais vous y êtes encore
à 6 h. 1/2 et qu'la habitude prise en ce
cela vous permettrait encore de dîner chez
vos amis, sans contraire bien lointain.

Soit entre les difficultés de billets
à Lagare, si vous avez un billet direct
par Paris je tâcherais (sans retard dans les
examens) d'être à l'arrivée de votre
train et je prendrais pour vous un billet
de quoi, qui faciliterait votre issue sans
troubles administratifs.

Enfin, ce qui, je pense, vous désarçonne,
c'est que des larmes que nous avons vu
aujourd'hui, nous a promis, sans empêchement
anormal, d'être des notes à déjeuner
lundi. Et, d'après ce que j'en ai dit,
il compte vous tenir ^{c'est même ce que l'a} la parole.
décidé à nous rester à la suite de
ses examens de lundi matin.

Bonne nuit. Recevez de moi mes respects

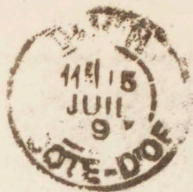
fruits lundi. Et nous sommes heureux de saisir
une de ces occasions qui peuvent devenir
rare dans l'avenir.

En tout cas j'ai une soirée au manoir
à Lagare, et vous rendez les heures.

Je vous prie de présenter mes respects et
mes remerciements à Madame Laballe
et à Monsieur votre père. Je reste votre
bien cordialement attaché.

F. Geny

73



Monsieur Raymond Lalille

Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Gigny

par Beaune

Cote-d'Or.

